Aménagement d'un «chaucidou» à Mondragon sur la ViaRhôna (RD 44)

Le Conseil départemental de Vaucluse poursuit l’aménagement et la sécurisation de l’itinéraire cyclable ViaRhôna, une des principales véloroutes qui sillonnent le territoire. Ces derniers mois ont permis d’aménager plus particulièrement la section comprise entre Mondragon et Mornas où la ViaRhôna emprunte la RD 44.
Afin d’assurer une continuité et de sécuriser l’itinéraire, une piste cyclable bidirectionnelle d’environ 300 mètres entre le giratoire RD 44, la voie communale et le Chemin des Catherines ainsi qu'un carrefour giratoire entre la RD 44 et la voie communale quartier du Pas d'Arles ont été réalisés sur la commune de Mondragon.

Un dispositif innovant et expérimental

Pour compléter ces réalisations, un dispositif innovant et expérimental appelé " chaucidou " a également été aménagé sur le pont du canal du Rhône à Mondragon, entre le giratoire de la RD 44 et la voie communale quartier du Pas d'Arles et l'extrémité du pont, du côté de Lamotte-du-Rhône. Le terme " chaucidou " est une contraction de l'expression " chaussée pour les circulations douces ".
Il s'agit d'un dispositif spécifique permettant d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes, notamment lorsque les aménagements cyclables classiques se révèlent impossibles à réaliser.

Cet aménagement modifie le marquage au sol de la voirie pour donner plus de place aux cyclistes : les véhicules motorisés circulent sur une seule voie centrale bidirectionnelle, sans marquage axial et les cyclistes sur les accotements revêtus appelés rives (1,20 mètres minimum de largeur). Les dimensions de la voie ouverte aux véhicules motorisés étant insuffisantes pour permettre le croisement, ces derniers empruntent ponctuellement la rive lorsqu'ils se croisent, en laissant la priorité aux cyclistes présents sur cette rive le cas échéant.

Afin de préserver la sécurité de tous, l'ensemble de la zone est limité à 50 km/h. Aux deux extrémités, un passage contraint à sens unique pour les véhicules a été créé, avec un sens prioritaire pour les véhicules sortant de la zone de chaucidou, permettant de faire une transition. Des panneaux spécifiques ont été mis en place afin d'expliquer le fonctionnement de cet aménagement.

Cet aménagement constitue une première sur le domaine public routier départemental en Vaucluse.

La ViaRhôna poursuit sa route

L'aménagement et la sécurisation de la ViaRhôna se poursuivent avec la construction d'un carrefour giratoire entre les RD 237 et RD 238 sur la commune de Caderousse.

Les travaux vont démarrer prochainement pour une durée prévisionnelle de quatre mois. Les trottoirs de la RD 238 sur le pont sur l'Aygues seront élargis pour permettre le passage de la voie verte. A l'issue de ces aménagements, la ViaRhôna sera finalisée entre Caderousse et le département de la Drôme.

L'aménagement de la ViaRhôna est cofinancé par l'Union européenne (Fonds FEDER), la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09